

Session extraordinaire du 28 Septembre

L'an mil neuf cent quarante cinq le vingt huit Septembre à dix heures du matin, le conseil municipal de la Commune de Combiens dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M^r Dereix maire.

Présents: Allary J. Peynet L. Campet J. Faure E. Mazière J. Phillippeau E. et Dereix président.

Absents: Faure W. Lhuemier F. Bouyer J.

Assistance médicale gratuite: M^{me} Petit née Andreau Marcelle sur la proposition de M^r Dereix maire a été admise d'urgence d'après certificat du docteur Genie. Etant aux Assurances sociales le conseil municipal approuve la décision du maire, et donne un avis favorable à la demande présentée par la femme Petit.

Budget: Le maire expose au conseil les difficultés éprouvées pour arriver à établir le budget 1946 suivant les augmentations forcées par la hausse et coût de vie, et demande à ce que des centimes additionnels nécessaires soient votés pour accomplir les dépenses de

la commune. Le conseil approuve à l'unanimité la question présentée par le maire.

Salaires du tambour et afficheur

Le maire propose une augmentation de mille cinq cent francs (1500) portant à 2.000. Deux mille.

Cabine Téléphonique

Le maire propose une augmentation de mille cinq cent francs (1500) portant à 2.500. deux mille cinq cent.

Traitement du secrétaire de mairie

Le maire propose que le traitement du secrétaire de mairie soit porté à huit mille 8.000.

Le conseil municipal ^{accepte} à l'unanimité.

Les propositions sus énoncées.

Budget: Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 1944, ainsi que le budget supplémentaire de l'exercice 1945. Le budget primitif 1946 et le budget du service vicinal.

Recettes de toute nature	87.360
Dépenses	87.360
Excédent définitif	"

Cantines scolaire: sont nommés
Dereix A. président. M^{rs} Luguët M^{rs} Peyrot.
et Campot J.

Indemnité pour le trieur: Le prix fixé pour le trieur est de 5 francs l'hectolitre pour les habitants de la commune et 8 francs pour les communes limitrophes.

Ont signé: au registre
sous les membres présents.

A. Deris

Alban

L. B. 7

Campot

Faure G.

Chapuis

H. B. 7